

## REGLEMENT DES INTERCLUBS VALAIS

**art. 1)** Pour le Tournoi INTERCLUBS, chaque club, membre de l'Association valaisanne de curling (AVC) peut inscrire une équipe. Cette équipe devra être composée uniquement par des membres du club. La composition de l'équipe peut varier à chaque match.

**art. 2)** Chaque club qui participe au Tournoi INTERCLUBS doit nommer un responsable. Celui-ci organisera le recrutement des joueurs et sera la personne de contact pour le responsable général des INTERCLUBS.

**art. 3)** Le tour préliminaire (phase qualificative) se déroulera d'octobre à mars. Les clubs inscrits seront répartis en 2 groupes :  
Groupe A « Bas-Valais » : CC Anzère, CC Sion, CC Verbier, CC Montana, CC Martigny CC Champéry et CC Savièse

NB : Le CC Nendaz ne participe pas à la compétition

Groupe B « Haut-Valais » : CC Zermatt, CC Saas-Fee, CC Visp, CC Leukerbad, CC Grimontz et CC Sierre.

Les matchs éliminatoires du groupe (A) se jouent à Sion ou Champéry et ceux du groupe (B) à Viège.

Le tour préliminaire (phase qualificative) se joue selon le mode d'un round-robin (toutes les équipes du groupe se rencontrent).

Il n'a pas de match nul (voir art. 5).

Le classement du tour préliminaire (phase éliminatoire) s'établit sur la base des points, des ends, et des pierres. En cas d'égalité c'est le résultat de la confrontation directe qui sera déterminant (victoires = 2 points).

**art. 4)** A la fin du tour préliminaire (phase qualificative) se déroulera, les quatre premiers de chaque groupe se qualifient pour les finales.

Les équipes jouent les  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{2}$ , et la finale en un système de coupe.

Ordre des  $\frac{1}{4}$  de finale :

1<sup>er</sup> du groupe A - 4<sup>ème</sup> du groupe B

2<sup>ème</sup> du groupe A - 3<sup>ème</sup> du groupe B

3<sup>ème</sup> du groupe A - 2<sup>ème</sup> du groupe B

4<sup>ème</sup> du groupe A - 1<sup>er</sup> du groupe B

Ordre des  $\frac{1}{2}$  de finale :

Sont qualifiés pour les  $\frac{1}{2}$  de finale, les gagnants des  $\frac{1}{4}$  de finale.

-> L'ordre des matchs des  $\frac{1}{2}$  de finale est tiré au sort

Finale :

Les gagnants des  $\frac{1}{2}$  finale jouent pour la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> place

Les perdants des  $\frac{1}{2}$  finale jouent pour la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> place

Les perdants des  $\frac{1}{4}$  de finale jouent pour les rangs 5 à 8

Les autres équipes jouent pour les rangs 9 à 13 place. Les points, ends et pierres de la phase éliminatoire seront déterminants pour l'ordre des matchs de classement des rangs 9 à 13.

**art. 5)** Les matchs se jouent en 8 ends. En cas d'égalité à la fin du 8<sup>ème</sup> end, on disputera un end supplémentaire. L'équipe qui a l'avantage de la dernière pierre lors du end supplémentaire doit absolument marquer le point -> En cas de end nul, la victoire revient à l'équipe qui avait le désavantage de la dernière pierre lors du end supplémentaire. Dans le tour préliminaire (phase qualificative), pour le classement, il sera tenu compte des ends et pierres marqués dans les 8 premiers ends, le end supplémentaire ne sert qu'à désigner l'équipe qui obtiendra 2 points (= victoire)

**art. 6)** Chaque club doit payer à l'organisateur des matchs un droit de glace de CHF 40.- par match.

**art. 7)** En temps voulu (au minimum 2 semaines avant le début de la compétition), chaque club recevra de l'organisateur un plan de jeu détaillé (phase éliminatoire et finales).

**art. 8)** Les modifications du présent règlement peuvent être proposées et validées lors de l'assemblée générale de l'Association Valaisanne de curling (AVC).

**art. 9)** Le challenge (un cristal de roche), sponsorisé par la Banque « L'Association Valaisanne de curling (AVC) - Challenge Rudy Sarbach », pour être définitivement attribué doit être gagné par le même club trois fois en cinq ans.

**art. 10)** Chaque année, les finales doivent être organisées par un autre club (système de tournus).

**art. 11)** L'Association valaisanne de curling (AVC) recevra chaque année un rapport final du Tournoi des INTERCLUBS VALAIS (rapport lu lors de l'assemblée générale)